

en faisant bouillir avec un peu de beurre et de sel. On ajoute souvent un jaune d'œuf ou un œuf entier.

On ne doit employer pour les panades que du pain grillé ou des biscottes de Bruxelles (tranches de pain de gruau, additionnées de beurre et d'œuf et torréfiées au four), des grissinis.

A la même époque, aux bouillies, on peut joindre des potages au bouillon qui est bien digéré, s'il est frais et dégraissé; on l'additionne de semoule, de tapioca, de sagou. Voici, à titre d'indication, comment pourra être réglée l'alimentation de un à deux ans :

8 à 10 mois : une bouillie et cinq tétées ou biberons de 200 grammes de lait.

10 à 15 mois : deux bouillies, quatre prises de lait; un jaune d'œuf dans l'une des bouillies.

15 à 18 mois : au réveil une bouillie; — à 10 heures, 200 grammes de lait; à midi, un œuf et du lait; — ou bien, purée de pommes de terre et lait; — à 4 heures, 200 grammes de lait; — à 7 heures, un potage, bouillie, panade, potage ou bouillon. Pain, biscuits.

18 à 20 mois : à 7 heures, bouillon; — à midi, un œuf, un peu de cervelle, de volaille hachée ou de poisson; purée de pommes de terre, compote; 100-150 grammes de lait; — à 4 heures, 200 grammes de lait; — à 7 heures, potage; 150 grammes de lait.

A 2 ans : bouillie au réveil; — à midi, œuf ou viande ou poisson; purée, ou pâtes alimentaires, 150 grammes de lait; — à 4 heures, 250 grammes de lait ou crème, biscuits secs; — à 7 heures, potage, légumes verts ou compote ou gelée de fruits; 150 grammes de lait.

On n'autorisera la viande qu'à partir de 5 ans chez les enfants de souche arthritique, sujets à l'urticaire, à l'eczéma, prédisposés à l'auto-intoxication.

III. — Traitement de la dyspepsie initiale.

Le traitement doit consister presque exclusivement dans la réglementation des tétées chez le nourrisson, dans la surveillance de l'alimentation chez l'enfant sevré. La diététique suffit habituellement à rétablir l'ordre, sans le secours des médicaments, dont il convient d'ailleurs d'être très sobre.

Chez le nourrisson élevé au sein, on diminue la durée des tétées si les pesées faites avant et après plusieurs d'entre elles montrent que l'enfant absorbe une quantité de lait trop grande pour son âge: d'autre part, on veille à ce que les intervalles normaux entre les tétées soient respectés. Souvent, l'unique cause de la dyspepsie tient à ce fait que la mère ou la nourrice donne le sein deux ou trois fois à l'enfant dans le courant de la nuit, pour apaiser ses cris. Il suffit alors de revenir à la règle, c'est-à-dire de ne permettre qu'une seule tétée au milieu de la nuit, pour améliorer les digestions. Dans la journée, si l'enfant vomit, on ne le fera téter momentanément que toutes les quatre heures. Dans l'intervalle de ces tétées espacées, on lui donnera quelques cuillerées à café d'eau bouillie. On ne doit rétablir la fréquence et l'abondance normales des tétées qu'après disparition des régurgitations et des vomissements et modification des selles.

La dyspepsie peut être due uniquement à la qualité du lait de la nourrice ou à l'insuffisance de son lait; mais on ne tiendra pour réelle cette insuffisance

qu'après avoir réglé les tétées et pesé un assez grand nombre d'entre elles, car bien plus souvent la diminution de poids de l'enfant est l'effet d'une alimentation excessive que de l'insuffisance réelle de l'alimentation.

La dyspepsie du nourrisson élevé au biberon peut tenir également à la surabondance de l'alimentation et au défaut de réglementation des tétées; elle tient aussi à la mauvaise qualité du lait ayant subi différentes falsifications ou des altérations provenant de ce qu'il n'a pas été stérilisé ou l'a été longtemps après la traite. Le lait stérilisé dans des conditions irréprochables peut ne pas être digéré s'il est coupé d'eau en proportion trop grande ou s'il est donné pur prématurément; dans ce dernier cas, les selles sont épaisses et fétides. Il suffit alors de couper le lait, ainsi qu'il a été indiqué plus haut, pour faire disparaître les troubles digestifs. L'addition de *citrate de soude* (Variot) favoriserait la tolérance pour le lait de vache? Il suffirait d'ajouter à chaque prise de lait une cuillerée à soupe d'une solution à 5 pour 500. Ainsi que l'a démontré Wright le citrate de soude diminue la coagulabilité du lait en précipitant les sels de chaux: or la digestion laborieuse du lait de vache est due en partie à ce qu'il forme dans l'estomac un coagulum volumineux.

Il peut se faire qu'en dépit de toutes les précautions, l'allaitement au biberon ne soit pas supporté. C'est alors qu'il faut se résigner à donner une nourrice à l'enfant.

Quand un enfant élevé au sein présente des troubles digestifs, une augmentation de poids insuffisante, les parents n'ont que trop souvent tendance à incriminer la qualité du lait de la nourrice ou bien à supposer que celle-ci « perd son lait ». Le médecin se rappellera que le changement de nourrice est souvent plus préjudiciable qu'utile, et qu'avant de mettre les malaises de l'enfant sur le compte de la nourrice, il faut s'assurer si ceux-ci ne doivent pas être attribués uniquement à une réglementation insuffisante des tétées. Ce n'est qu'après avoir modifié l'alimentation de l'enfant que l'on pourra se prononcer en connaissance de cause sur la qualité de la nourrice. L'enfant continue-t-il à avoir de la diarrhée, à perdre de son poids, quelques jours après une distribution rigoureuse des tétées, c'est alors seulement que l'on devra tenter l'expérience parfois décevante du changement de nourrice.

Alors même que le lait de la mère ou de la nourrice paraît insuffisant, on peut remédier à cet état de choses en adoptant un compromis, c'est-à-dire en conseillant l'allaitement mixte.

Lorsque l'enfant est sevré, c'est encore en réglant l'alimentation, en la conformant scrupuleusement aux indications énoncées plus haut, relativement à l'alimentation pendant la période du sevrage, que l'on arrivera à rétablir le bon fonctionnement de l'appareil digestif.

L'hygiène alimentaire joue donc un rôle prépondérant dans le traitement de troubles digestifs qui sont causés par des infractions à cette hygiène; les médicaments, surtout chez le nourrisson, ne jouent qu'un très faible rôle dans le traitement.

Les alcalins rendent cependant des services qu'on ne peut méconnaître. Quand l'enfant a des régurgitations, des selles acides et vertes, l'administration, quelques minutes avant chaque tétée, d'une cuillerée à café d'eau de *Vichy* ou d'eau de *Vals*, celle d'une cuillerée à sel (une pincée) de carbonate de *magnésie*